



VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 1544-2021

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 590 000 \$ POUR LA RELOCALISATION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE RECONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR UNE SECTION DE LA RUE ROULEAU, LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU VIEUX GARAGE MUNICIPAL AU 24, RUE LOUIS-JOLLIET, L'AJOUT D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE AU TERRAIN DE SOCCER, LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE À LA PLACE DES FESTIVITÉS ET LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU À PROXIMITÉ DU 32, RUE DU GRAND-PRÉ

Avis de motion donné le :	12 avril 2021
Dépôt du projet de règlement le :	12 avril 2021
Adoption du règlement le :	26 avril 2021
En vigueur le :	31 août 2021



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-
DE-LA-JACQUES-CARTIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 1544-2021

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 590 000 \$ POUR LA RELOCALISATION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE RECONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR UNE SECTION DE LA RUE ROULEAU, LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU VIEUX GARAGE MUNICIPAL AU 24, RUE LOUIS-JOLLIET, L'AJOUT D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE AU TERRAIN DE SOCCER, LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE À LA PLACE DES FESTIVITÉS ET LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU À PROXIMITÉ DU 32, RUE DU GRAND-PRÉ

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, par le conseil de la Ville, décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1544-2021

ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de relocalisation d'une conduite d'égout pluvial et de reconstruction d'un trottoir sur une section de la rue Rouleau, de réfection de la toiture du vieux garage municipal au 24, rue Louis-Jolliet, d'ajout d'un système d'éclairage au terrain de soccer, de remplacement du système d'éclairage à la place des festivités et de remplacement d'un ponceau à proximité du 32, rue du Grand-Pré, tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 6 avril 2021 (Bilan des coûts) et dans des documents préparés par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 30 mars 2021 (Estimations détaillées).

Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes « A » et « B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 590 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les travaux mentionnés ci-dessus, la main-d'œuvre, les plans et devis, les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 590 000 \$, sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 26 AVRIL 2021.



MAIRE



DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ANNEXE A
- BILAN DES COÛTS -

Bilan des coûts

Relocalisation d'une conduite d'égout pluvial et reconstruction d'un trottoir sur une section de la rue Rouleau
 Réfection de la toiture du vieux garage municipal au 24, rue Louis-Jolliet
 Ajout d'un système d'éclairage au terrain de soccer
 Remplacement du système d'éclairage à la Place des festivités
 Remplacement d'un ponceau à proximité du 32, rue du Grand-Pré

#	Description	Coût	Note
1.0	Relocalisation d'une conduite d'égout pluvial et reconstruction d'un trottoir sur une section de la rue Rouleau		
1.1	Généralités	18 000 \$	1
1.2	Égout pluvial	49 850 \$	1
1.3	Trottoir	14 000 \$	1
1.4	Voirie	32 950 \$	1
1.5	Imprévus	11 480 \$	
1.6	Contrôle qualitatif des sols et des matériaux	2 000 \$	
	Sous-total 1.0	128 280 \$	
2.0	Réfection de la toiture du vieux garage municipal au 24, rue Louis-Jolliet		
2.1	Réfection de la toiture	45 000 \$	
2.2	Imprévus	4 500 \$	
	Sous-total 2.0	49 500 \$	
3.0	Ajout d'un système d'éclairage au terrain de soccer		
3.1	Matériaux	150 920 \$	2
3.2	Main d'œuvre	12 800 \$	2
3.3	Installation	63 000 \$	2
3.4	Imprévus	20 929 \$	2
3.5	Plans et devis	2 900 \$	
	Sous-total 3.0	250 549 \$	
4.0	Remplacement du système d'éclairage à la Place des festivités		
4.1	Achat de 16 luminaires (16 couleurs) et 2 luminaires standard	76 000 \$	
4.2	Main d'œuvre	1 400 \$	
4.3	Installation	1 220 \$	
4.4	Imprévus	3 130 \$	
	Sous-total 4.0	81 750 \$	
5.0	Remplacement d'un ponceau à proximité du 32, rue du Grand-Pré		
5.1	Travaux de préparation	5 000 \$	
5.2	Ponceau	6 000 \$	
5.3	Réparation et pavage	15 000 \$	
5.4	Imprévus	2 600 \$	
	Sous-total 5.0	28 600 \$	
6.0	Autres		
6.1	Gestion de projet	4 500 \$	
6.2	Taxes nettes	26 867 \$	
6.3	Frais d'emprunt	19 955 \$	
	Sous-total 6.0	51 322 \$	
	TOTAL	590 000 \$	

Notes:

- 1 Selon l'estimation des coûts détaillée préparé par Martin Careau, ingénieur, en date du 30 mars 2021
- 2 Selon l'estimation des coûts détaillée préparé par Martin Careau, ingénieur, en date du 30 mars 2021



Martin Careau, ing.
 Directeur des services techniques
 et directeur général adjoint
 6 avril 2021

ANNEXE B
– ESTIMATIONS DÉTAILLÉES –

Nom du projet
Relocalisation d'une conduite d'égout pluvial et reconstruction d'un trottoir sur une section de la rue Rouleau

ART	DESCRIPTION	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
1	GÉNÉRALITÉS				
1.1	Organisation, signalisation et sécurité du chantier	1	global	18 000.00 \$	18 000.00 \$
SOUS-TOTAL 1 : Généralités					18 000.00 \$
2	ÉGOUT PLUVIAL				
2.1	Excavation et remblayage				
2.1.1	Excavation et remblayage jusqu'au niveau de l'infrastructure de rue				
	a) 1 conduites sous conduites existante	12	m	225.00 \$	2 700.00 \$
2.1.2	Excavation et remblayage jusqu'au niveau du terrain fini				
	a) 1 conduite	33	m	175.00 \$	5 775.00 \$
2.1.2	Excavation additionnelle en tranchée	50	m ³	25.00 \$	1 250.00 \$
2.1.3	Pierre nette et membrane géotextile	50	m ³	45.00 \$	2 250.00 \$
2.1.4	Désaffectation conduite existante				
	a) Égout pluvial 750 mm	10	m	55.00 \$	550.00 \$
2.1.6	Enlèvement regard existant	1	u	500.00 \$	500.00 \$
2.2	Égout pluvial				
2.2.1	Conduite d'égout pluvial 750mm, coussin et enrobage				
	a) conduite 750mm (nouvelle partie)	45	m	375.00 \$	16 875.00 \$
	b) conduite 750mm (correction ancienne partie)	10	m	325.00 \$	3 250.00 \$
	c) Bloc-joint sur conduite 750mm	2	m	850.00 \$	1 700.00 \$
2.2.2	Regards	2	u	5 000.00 \$	10 000.00 \$
2.2.3	Raccordement à l'existant (avec perçage et bloc-joint)	1	u	5 000.00 \$	5 000.00 \$
SOUS-TOTAL 2 : Égout pluvial					49 850.00 \$
3	VOIRIE				
3.1	Excavation de voirie complète (pleine largeur) jusqu'au niveau de la ligne d'infrastructure de rue	100	m ³	25.00 \$	2 500.00 \$
3.2	Construction des fondations				
	a) Sous-fondation de sable MG-112 (500 mm)	50	m ³	35.00 \$	1 750.00 \$
	b) Fondation de gravier MG-20 (300 mm), incluant accotements	40	m ³	50.00 \$	2 000.00 \$
3.3	Revêtement bitumineux				
	a) Couche unique ESG-14 (70 mm)	18	t	225.00 \$	4 050.00 \$
	b) Cours d'eau	80	m	135.00 \$	10 800.00 \$
3.4	Béton				
	a) Trottoir 1.5m	80	m	175.00 \$	14 000.00 \$
3.5	Réfection des arrières				
	a) Gazon en plaques, incluant terre végétale	325	m ²	12.00 \$	3 900.00 \$
3.6	Divers travaux				
	a) Matériaux d'emprunt de classe B	250	m ³	15.00 \$	3 750.00 \$
	b) Isolation rigide HI-60	100	m ²	12.00 \$	1 200.00 \$
	c) Poteau électrique à soutenir	1	u	2 000.00 \$	2 000.00 \$
	d) Arbre à enlever et replanter	1	u	1 000.00 \$	1 000.00 \$
SOUS-TOTAL 3 : Voirie					46 950.00 \$
SOUS-TOTAL					114 800.00 \$
Taxes nettes					5 725.00 \$
GRAND TOTAL					120 525.00 \$



Martin Careau, ing.
30 mars 2021

Estimation des coûts

Ajout d'un système d'éclairage au terrain de soccer

#	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
A	Matériaux				
A-1	Luminaires aux LEDS - 640 Watts - 4000k	34	unités	2 450.00 \$	83 300 \$
A-2	Poteaux de béton centrifugé 68 pieds	3	unités	8 200.00 \$	24 600 \$
A-3	Poteaux de béton centrifugé 68 pieds avec ensemble de perçage	3	unités	10 100.00 \$	30 300 \$
A-4	PVC 2 pouces	2300	pieds	2.00 \$	4 600 \$
A-5	Boîtes 16X16 PVC	9	unités	150.00 \$	1 350 \$
A-6	Coudes pvc 2 pouces	1	forfaitaire	350.00 \$	350 \$
A-7	Câble pour l'ensemble des travaux	1	forfaitaire	6 000.00 \$	6 000 \$
A-8	4 LB 2 pouces	4	unités	25.00 \$	100 \$
A-9	Connecteur pour câblage	1	forfaitaire	100.00 \$	100 \$
A-10	Portes fusibles	6	unités	20.00 \$	120 \$
A-11	Boîtier de répartition	1	unité	100.00 \$	100 \$
Total section A					150 920 \$
B	Main d'œuvre				
B-1	Main d'œuvre 2 hommes	320	heures	40.00 \$	12 800 \$
Total section B					12 800 \$
C	Dépenses - Travaux d'installation				
C-1	Excavation des tranchées en régie interne	1	forfaitaire	5 000.00 \$	5 000 \$
C-2	Installation des lampadaires et poteaux	1	forfaitaire	53 000.00 \$	53 000 \$
C-3	Orientation des luminaires en soirée	1	forfaitaire	5 000.00 \$	5 000 \$
Total section C					63 000 \$
TOTAL A+B+C					226 720 \$
IMPRÉVUS					12 351 \$
TAXES NETTES					260 000 \$
GRAND TOTAL					260 000 \$



Martin Careau, ing.
 Directeur des services techniques
 et directeur général adjoint

30 mars 2021

Date